

COMMUNE DE VILLECHETIVE

Compte rendu de la séance du 28 mars 2022

Secrétaire(s) de la séance: Arnaud BÉGUÉ

Présents: Nicole VIÉ, Frédéric FRISSON, Olivier THIBAUT, Christine CHAPARRO, Christian CHIESA, Christelle ERGO, Pascal ARNAULT, Arnaud BÉGUÉ, Mélissa MILAT, Henri GOURDON

- * Choix pour une étude géotechnique pour le gîte communal,
- * Complément des tarifs communaux,
- * Concession de cimetière : reversement à la commune,
- * Demande de subvention des associations pour 2022,
- * Achat d'un défibrillateur,
- * Briqueterie : réfection de l'égoût de la toiture,
- * Aménagement du parvis de l'église,
- * Plantation d'arbres dans la cour de l'école,
- * Choix du blason de la Commune,
- * Compte-rendu énergétique du bâtiment mairie-école,
- * Compte-rendu d'analyse de qualité de l'air de l'école,
- * Bureau de vote,
- * Questions diverses
 - Remerciements
 - Festival en Othe

Adoption du dernier procès-verbal à l'unanimité

Délibérations du conseil:

Choix pour une étude géotechnique du gîte communal (2022 DE 01)

Dans le cadre du projet du gîte communal, la démolition du four de l'ancienne boulangerie est nécessaire et demande une étude de sol.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après avoir étudié les différents devis, décide à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise ICSEO pour un montant de 1 470 € HT.

Complément des tarifs communaux (2022 DE 02)

Suite à la délibération de conseil du 17 décembre 2021 sur les tarifs communaux, il convient de compléter les tarifs pour le stand pagode.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire le tarif du stand pagode décidé les années précédentes, soit 30 € avec une caution de 500 €.

Concession de cimetière : reversement à la commune (2022 DE 03)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que le produit de vente des concessions de cimetière soit versé intégralement sur le budget de la commune

Demande de subvention des associations pour 2022 (2022 DE 04)

Après avoir étudié les différentes demandes de subventions des associations, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention aux associations au titre de l'année 2022 comme suit :

	Subvention accordée 2022
ADAVIRS	20,00 €
ADIL 89	20,00 €
ADMR	80,00 €
UNA CERISIERS	100,00 €
AFM TELETHON	20,00 €
PREVENTION ROUTIERE 89	20,00 €
Croix rouge	20,00 €
France Alzheimer 89	20,00 €
Gymnastique volontaire de Cerisiers	60,00 €
Musique en Othe	40,00 €
US FOOT CERISIERS	220,00 €
Restaurant du Coeur	20,00 €
Rugby club de Sens	20,00 €
Photo Club de Villeneuve l'Archevêque	20,00 €
Les Sandréas de Soucy	40,00 €
TOTAL	720,00 €

Achat d'un défibrillateur :

M. FRISSON présente les différents devis proposés. Après discussions, il s'avère qu'il manque des précisions sur 2 devis. La décision sera donc prise à la prochaine réunion. D'autre part, M. THIBAUT nous informe que la caisse locale Groupama pourrait financer l'armoire. Il faut donc envoyer un courrier au président de la caisse locale.

Briqueterie : réfection de l'égoût de la toiture (2022 DE 05)

Suite à une malfaçon lors de la réhabilitation de la toiture du séchoir, l'entreprise chargée de cette réhabilitation a été condamnée à refaire dans les normes. Mais elle a préféré verser des indemnités ordonnées par le Tribunal. Cette malfaçon provoque des fuites et un vieillissement prématuré des bois sous-toiture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et étudié les devis, décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise Jacquelin afin de réparer l'égoût de la toiture de la Briqueterie pour un montant de 3234,70 € HT.

Aménagement du parvis de l'église

Le chemin d'accès à l'église étant étroit, le Conseil Municipal demande à ce que le chemin soit élargi et la création d'un parvis afin que des personnes assistant à une cérémonie ne soient pas dans la boue en cas de pluie. Le Conseil demande que des devis soient établis pour ce faire.

Plantation d'arbres dans la cour de l'école :

Un arbre ayant été arraché par un coup de vent à l'automne dernier, il faudrait pourvoir à son remplacement. Des devis seront demandés.

Choix du blason de la Commune (2022 DE 06)

Suite au concours lancé par le Conseil Municipal il a été demandé lors de la présentation faite à la réunion de conseil du 21 juillet 2021 d'effectuer des retouches, les retouches ont été effectuées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide le blason, modèle n°1 avec une pomme rouge (le bandeau en dessous).

Compte-rendu énergétique du bâtiment mairie-école :

Un compte-rendu énergétique avait été demandé au SDEY sur le bâtiment mairie-école. Après discussion, le Conseil demande d'étudier le remplacement du chauffage existant.

Compte-rendu d'analyse de qualité de l'air de l'école :

Le contrôle de l'air dans les écoles étant obligatoire, la commune a mandaté le SDEY pour réaliser ce contrôle. Suite à ce contrôle, il s'avère que le taux de CO² est légèrement supérieur au taux préconisé. L'éducation nationale nous conseille d'installer un détecteur afin de pouvoir aérer l'école pendant les périodes de dépassement des CO². Une subvention de 8€ par élève est attribuée. Un détecteur de CO² sera commandé auprès des établissements SEMIO pour un montant de 164 € HT.

Bureau de vote: pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022

Le bureau sera ouvert de 8h à 19h. Les conseillers ont donné leurs disponibilités pour tenir le bureau de vote.

Questions diverses :

* Défense incendie : renforcement rue de la Messe par la pose d'une bâche.
. A étudier, voir pour l'achat d'un terrain

* Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux : afin de pouvoir prétendre à la DETR pour le gîte communal, il faut une étude de marché instruite par la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) pour un coût de 2 880 €.

*Nichoir à effraie M. BERTRAND et M. DUCHESNE nous ont fait une demande pour poser un nichoir à effraies dans le clocher de l'église. Il est proposé de le mettre plutôt sur l'entrée du cimetière car il y avait déjà une présence d'effraies avant les travaux de l'entrée.

* Distributeur de pains : l'entreprise LEDISTRIB nous a contacté pour la mise en place d'un distributeur de pains à Villechétive, alimenté par la boulangerie "Aux 2 gourmandises" de Les Sièges. Le Conseil Municipal va étudier cette proposition.

* Pigeons à la Briqueterie : il est décidé, dans un 1er temps, de mettre du répulsif.

* Festival en Othe : un courrier a été reçu pour l'accueil sur la commune d'un évènement dans la tournée itinérante du Festival en Othe pour un montant de 900€ .le programme n'étant pas donné Le Conseil Municipal refuse cette proposition.

* Ramassage des Ordures Ménagères : la CCVPO (Communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe) et le prestataire COVED nous ont fait part de quelques difficultés rencontrées sur la commune. Des courriers seront envoyés aux personnes concernées.

* Subvention auprès de la CCVPO Mme le Maire informe que les associations du village souhaitant effectuer une demande de subvention auprès de la CCVPO doivent remplir un dossier de subvention à adresser à la CCVPO avant le 1er avril 2022.

* Vérification des jeux au parc de la Briqueterie : la CCVPO nous a envoyé son rapport de vérification et doit procéder à quelques réfections.

* Table de pique-nique au lavoir : au vu des dégradations actuelles au lavoir, cet achat est reporté

* Fibre : le calendrier prévoyait son installation au 1er semestre 2022.C'est en cours.

* Passage piétons : suite aux travaux de la place de la Mairie, il est envisagé la création d'un passage piétons au niveau du 4 avenue de la République ainsi qu'un deuxième au niveau du 2 place des Héros.

Séance levée à 22h50